

PERMANENCE DE LA MAIRIE À COMPTER DU 2 JUIN 2020

Permanence de la mairie à compter du 2 juin 2020



A compter du 2 juin 2020, la mairie restera fermée au public jusqu'au 29 août 2020. Toutefois, les administrés pourront être reçus sur rendez-vous.



Créé le : 29/05/2020

Une permanence téléphonique sera assurée le :

- > Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- > Mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- > Mercredi de 9h à 12h
- > Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- > Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

La mairie et le CCAS sont aussi joignables par mail :

- > mairie-de-guermantes@orange.fr
- > ccas.guermantes@gmail.com

Merci de votre compréhension.